

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 10	Séance du 23 novembre 2021
<u>Présents :</u> 10	L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 23 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de
<u>Votants:</u> 10	<u>Sont présents:</u> Chantal JEANSON LAMBERT, Jean François DE MUER, Olivier DOUILLET, Hervé GAND, Kévin RAULET, Guy LARDENOIS, Rachel BILLON, Sylvie NICOLLE, Sebastien LAURENT, Hubert PILLOY
	<u>Représentés:</u>
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Sylvie NICOLLE

Objet: adhésion au service assurance groupe par le Centre de Gestion - DE 2021 018

Mme Le Maire rappelle que le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès d'une entreprise agréée garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au terme de la consultation, le centre de gestion a retenu la compagnie d'assurance CNP en délégation de gestion avec le courtier d'assurance GRAS SAVOYE, société avec laquelle un contrat d'une durée de 4 ans est conclu du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025. Les taux proposés à compter du 1er janvier 2022 sont les suivants :

Contrat CNRACL	Taux assureur
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt, supprimée si l'arrêt dépasse 60 jours continus et requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	6.20%
Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	5.77%
Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	5.19%

Contrat IRCANTEC	Taux assureur
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de grave maladie Sans franchise : grave maladie, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant	1.50%

Compte tenu de ces informations, le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au service «Assurance groupe» du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au service « Assurance groupe » du centre de gestion de la Meuse à compter du 1^{er} janvier 2022 selon les conditions du marché négocié et autorise le Maire (Président) à signer la convention correspondante;
- s'engage à verser une cotisation dans les conditions déterminées par le Conseil d'Administration du CDG pour couvrir les frais de gestion supportés par le CDG pour la mise en place et le suivi des contrats groupes ainsi que pour l'assistance administrative.
- décide que les catégories de personnel à assurer sont les suivantes :
 - agents stagiaires et/ou titulaires affiliés à la CNRACL
 - franchise de 10 jours consécutifs en maladie ordinaire supprimée au-delà de 60 jours d'arrêt continu
 - agents contractuels, agents stagiaires et/ou titulaires affiliés à l'IRCANTEC
- décide que l'assiette de calcul des prestations et des cotisations est la suivante :
 - traitement de base et nouvelle bonification indiciaire
 - supplément familial
 - primes
 - charges patronales
- et donne pouvoir au Maire pour signer tout document s'y rapportant

Objet: vote de crédits supplémentaires pour le FPIC - DE 2021 019

le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts en dépense de fonctionnement à l'article 739223 (FPIC) du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisant, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
022	Dépenses imprévues		-20,00
739223	FPIC		20,00
TOTAL :		0.00	0.00

le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

Objet: convention servitudes "remplacement deux supports béton, parcelle cadastrée C617 - DE 2021 020

Madame le Maire informe que la société ENEDIS demande l'autorisation de remplacer les deux supports béton ainsi que 40 mètres de surplomb Basse Tension sur la parcelle cadastrée C 617, place de la Mairie.

Mme le Maire demande l'autorisation de signer un accord de servitude entre la commune et la Société ENEDIS. Une indemnité de 20 € sera versée à titre de compensation forfaitaire.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité,

- acceptent le remplacement de deux poteaux sur le terrain communal C 617, place de la Mairie, ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire de 20 €.

- donnent pouvoir à Mme le Maire pour signer une convention de servitude entre la Société ENEDIS implantée à Villers-les-Nancy (Meurthe et Moselle) et la commune, ainsi que tout document s'y rapportant.

Informations :

Travaux à prévoir :

- Il a été demandé à Léo CAPUCCIO d'établir un devis de réparation du jambage de la porte de la mairie
- Des devis doivent être demandés afin de procéder à la réfection du mur de soutènement situé sur le terrain, en face de la mairie
- Un arbre a poussé entre deux pierres, dans le mur du cimetière, situé dans l'angle derrière l'église

Projet de construction de la halle

Pour l'instant, le projet de construction de la halle est mis en stand-by et reporté en raison de l'augmentation des prix des matériaux et du coût de l'architecte.

Renouvellement de concessions dans le cimetière

Une grande partie des concessions arrivées à échéance ont pu être renouvelées. Pour celles qui sont échues et dont les propriétaires ne sont pas connus reviennent propriété de la commune. En effet, l'article L.2223-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que « les concessionnaires ou leurs ayants droit peuvent procéder au renouvellement d'une concession à la date d'échéance de celle-ci ou dans les 2 années qui suivent l'expiration de cette concession.

Passé ce délai, le terrain concédé fait retour à la commune. »

Une procédure d'abandon sera mise en place pour les concessions perpétuelles dont l'état d'abandon est avéré.

Prolongation du contrat de remplacement de la secrétaire.

Par délibération en date du 17 décembre 2020, les membres du Conseil municipal ont décidé d'employer Mme Annick LARDENOIS, ancienne secrétaire de la Mairie de Seigneulles, au secrétariat de la commune, jusqu'à la reprise de travail de Mme Elodie MALHOT-LEFRAND, Mme Elodie MALHOT-LEFRAND a informé Mme le Maire du prolongement de son congé parental jusqu'au 31 mai 2022.

En conséquence, le contrat de remplacement de la secrétaire de mairie de Mme Annick LARDENOIS est prolongé jusqu'au 31 mai 2022.

Création d'un café associatif

La municipalité envisage la création d'un café associatif au « four à pain » où les adhérents pourraient se réunir une fois par mois ou tous les 15 jours. Cet endroit serait un lieu d'échanges, de rencontres...

Toutefois, des travaux d'aménagement sont à envisager tels que l'installation d'une arrivée d'eau (un devis est en attente du Syndicat des eaux), mise aux normes de sécurité (pas plus de 19 personnes dans la mesure où il n'y a pas d'issue de secours), accessibilité aux personnes à mobilité réduite....

Pour se faire, Mme le Maire envisage de monter un projet et de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département, dans le cadre de l'opération « Ma FAMEuse idée ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 23 novembre 2021

JEANSON LAMBERT Chantal Maire	GAND Hervé 1 ^{er} Adjoint	DOUILLET Olivier 2 ^d Adjoint
NICOLLE Sylvie conseillère	DE MUER Jean François, Conseiller	PILLOY Hubert conseiller
BILLON Rachel conseillère	LARDENOIS Guy Conseiller	RAULET Kévin conseiller
LAURENT Sébastien conseiller		